

25 juil 2008 -12:45

Appartient à [Conseil des ministres du 25 juillet 2008](#)

Familles monoparentales

Augmentation du plafond pour la majoration des allocations familiales des familles monoparentales actives

Augmentation du plafond pour la majoration des allocations familiales des familles monoparentales actives

Sur proposition de Mmes Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales, et Sabine Laruelle, ministre des Indépendants, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal (*) qui concernent les allocations familiales des familles monoparentales, dans le cadre de la lutte contre la pauvreté décidée lors du contrôle budgétaire 2008. Ces projets concernent les familles monoparentales actives, c'est-à-dire aussi bien les salariés, les indépendants que les fonctionnaires.

La mesure augmente le plafond de revenus en-dessous duquel les allocations familiales des familles monoparentales sont majorées de 20,81 euros par enfant. Celui-ci passe de 1.810,35 euros à 2.020,48 euros brut par mois, ce qui correspond au plafond d'un invalide avec charge de famille. Cette augmentation bénéficie à 21.723 enfants supplémentaires.

La mesure augmente également le supplément social travailleur pour les familles monoparentales et le fait passer de 20,81 euros à 41,63 euros pour le premier enfant ou 25,81 euros pour le deuxième enfant. Ces montants correspondent au supplément social des chômeurs/pensionnés.

Les mesures entrent en vigueur au 1er octobre 2008.

(*) - projet d'arrêté royal modifiant le montant du supplément visé à l'article 41 des lois coordonnées du 19 décembre 1939 relatives aux allocations familiales pour travailleurs salariés,
- projet d'arrêté royal relevant le supplément aux allocations familiales pour certaines familles monoparentales dans le régime des prestations familiales en faveur des travailleurs indépendants.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>